

- Inscrivez l'année d'imposition visée dans les cases ci-dessus. **Joignez cette annexe dûment remplie à la déclaration de la fiducie.**

Partie A – Calcul des revenus de placements et des frais financiers

- Joignez tous les feuillets de renseignements reçus.
- Indiquez le nom des payeurs à la ligne appropriée ci-dessous. Si vous manquez d'espace, joignez une feuille additionnelle.
- Indiquez les montants crédités par l'intermédiaire de banques, de sociétés de fiducie, de courtiers, etc.

Montant réel des dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables

Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables (case 23 du feuillet T3 ou case 10 du feuillet T5)	8110 •		1
Montant réel des dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables spécifiées (case 49 du feuillet T3 ou case 24 du feuillet T5)	8120 •	+	2
Total des montants réels des dividendes de sociétés canadiennes imposables (ligne 1 plus ligne 2)	=		3

Inscrivez le montant de la ligne 3 à la ligne 03 de la déclaration T3.

Revenus de placements étrangers

Intérêts de sources étrangères			4
Autres revenus de placements étrangers	+		5
Total des revenus de placements étrangers (ligne 4 plus ligne 5)	=		6

Inscrivez le montant de la ligne 6 à la ligne 04 de la déclaration T3.

Autres revenus de placements

Intérêts :	sur obligations, de sociétés de fiducie ou bancaires		7
	d'autres dépôts	+	8
	d'hypothèques, de billets et d'autres titres	+	9
Autres dividendes (y compris les dividendes reçus selon un mécanisme de transfert de dividendes)		+	10
Autres		+	11
Total des autres revenus de placements (additionnez les lignes 7 à 11)	=		12

Inscrivez le montant de la ligne 12 à la ligne 05 de la déclaration T3.

Frais financiers et frais d'intérêts

Intérêts sur l'argent emprunté pour gagner un revenu de placements	8160 •		13
Frais de gestion, de garde en dépôt ou de comptabilité	8170 •	+	14
Honoraires de conseillers en placements	8180 •	+	15
Autres	8190 •	+	16
Total des frais financiers (additionnez les lignes 13 à 16)	=		17

Inscrivez le montant de la ligne 17 à la ligne 21 de la déclaration T3.

Partie B – Calcul du montant de la majoration des dividendes conservés ou non attribués par la fiducie

Total des dividendes déterminés déclarés avant l'application des frais (ligne 2 ci-dessus)			18
Dividendes déterminés attribués aux bénéficiaires (ligne 949 de la partie A de l'annexe 9)	-		19
Total des dividendes déterminés non attribués par la fiducie (ligne 18 moins ligne 19)	=		20
Dividendes déterminés répartis, mais non attribués, au profit des bénéficiaires non-résidents (dividendes déterminés inclus à la colonne 2 de la ligne 926 de l'annexe 9)	8239 •	-	21
Total des dividendes déterminés disponibles pour la majoration (ligne 20 moins ligne 21)	=		22
Ligne 22 multipliée par 41 %	×	41 %	23
Montant de la majoration des dividendes déterminés conservés ou non attribués par la fiducie	=		▶ 24
Total des dividendes autres que des dividendes déterminés déclarés avant l'application des frais (ligne 1 ci-dessus)			25
Dividendes autres que des dividendes déterminés attribués aux bénéficiaires (ligne 923 de la partie A de l'annexe 9)	-		26
Total des dividendes autres que des dividendes déterminés non attribués par la fiducie (ligne 25 moins ligne 26)	=		27
Dividendes autres que des dividendes déterminés répartis, mais non attribués, au profit des bénéficiaires non-résidents (dividendes autres que des dividendes déterminés inclus à la colonne 2 de la ligne 926 de l'annexe 9)	8240 •	-	28
Total des dividendes autres que des dividendes déterminés disponibles pour la majoration (ligne 27 moins ligne 28)	=		29
Ligne 29 multipliée par 25 %	×	25 %	30
Montant de la majoration des dividendes autres que des dividendes déterminés conservés ou non attribués par la fiducie	=		▶ + 31
Montant total de la majoration des dividendes conservés ou non attribués par la fiducie (ligne 24 plus ligne 31)	=		32

Inscrivez le montant de la ligne 24 à la ligne 24 de l'annexe 11, *Impôt fédéral sur le revenu*. Inscrivez le montant de la ligne 31 à la ligne 25 de l'annexe 11. Inscrivez le montant de la ligne 32 à la ligne 19 de l'annexe 12, *Impôt minimum*, s'il y a lieu, et à la ligne 49 de la déclaration T3.